

Compte-rendu du Bureau Syndical du Mercredi 1 Mars 2017

Étaient présents : M. Dominique CHAMBON, M. Maurice QUINKAL, M. Jean Pierre LEFEBVRE, M. Gérard GRIFFE, M. Gilbert PETITJEAN, M. Jérôme BERNARD, M. Alain LOUCHE.

Assistaient également en tant qu'invités : M. Henry-Pascal ELDIN, M. Ludovic BAYLE.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h00

1/ Compte-rendu de la commission Campus Numérique

M. Maurice QUINKAL indique que le lundi 30 Janvier 2017, la première commission « Projet Campus Numérique » s'est réunie.

La commission a travaillé sur le projet d'agrandissement du futur local des Inforoutes, M. Maurice QUINKAL en fait la présentation suite au travail de l'architecte.

M. Maurice QUINKAL indique aux élus qu'un organisme de formation se propose d'implanter trois formations dans le domaine du numérique si le projet voit le jour.

La commission a également validé le projet de créer une formation continue sur un an, sur une base de 10 à 15 jours de formation, au travail de secrétariat de collectivités. Ce projet permettra de répondre aux besoins locaux de nombreuses mairies lors du remplacement de leur personnel.

Les membres du bureau syndical trouvent le projet moteur pour notre territoire et demandent où en est le dossier de financement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

M. Maurice QUINKAL indique que celui-ci est à l'instruction et que nous n'avons pas de retour à ce jour.

2/ Compte-rendu de la commission Espace Public (EPN)

M. Maurice QUINKAL donne la parole à M. Jean Pierre LEFEBVRE et M. Gérard GRIFFE.

Lors de la commission du jeudi 9 février dernier, les dossiers des EPN de Burzet et de Le Teil ont été validés. Malheureusement aucun autre dossier n'était à valider.

Les membres de la commission déplorent le manque de sollicitation dans cet appel à projet.

M. Dominique CHAMBON propose de créer un kit de présentation d'un EPN afin de sensibiliser les élus à ce que celui-ci pourrait leur apporter comme dynamique sur leur territoire.

M. Jean Pierre LEFEBVRE pense que la cible n'est pas bonne dans le fonctionnement actuel des EPN, il propose de changer les besoins en réorientant ceux-ci sur de la formation, des activités dans le social et la culture, en vue d'aider les gens dans la transition numérique. Mais ceci ne peut se faire que sur des activités en soirée, l'EPN doit être flexible.

M. Gérard GRIFFE rappelle que les besoins ruraux ne sont pas les mêmes besoins que les besoins

d'une ville comme Le Teil qui sont plus "urbains". De plus se pose la problématique des animateurs qui sont salariés sur des heures journalières.

M. Dominique CHAMBON demande si l'avenir, n'est pas des EPN mobiles qui s'appuient sur le réseau des bibliothèques et médiathèques.

M. Maurice QUINKAL propose d'organiser un bureau plus spécifique sur le thème des EPN et de demander la participation de Mme Garlann NIZON, animatrice du réseau, afin de définir une politique dans ce sens et de relancer le réseau.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical approuvent cette idée.

3/ Ressources Humaines

M. Maurice QUINKAL rappelle que dans le cadre des « Promeneurs du Net », projet financé par le CD07, la CAF et l'ANRU, il est prévu le recrutement d'une personne pour seconder Mme Garlann NIZON. M. Maurice QUINKAL propose donc de recruter un contrat à durée déterminée de un an.

Les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité ce recrutement.

M. Maurice QUINKAL rapporte que M. Bernard ARNAUDON est éligible à l'ancienneté au poste d'attaché principal, M. Maurice QUINKAL indique que l'agent répond aux attentes et propose de créer le poste lors du prochain comité syndical

Les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité et proposent de créer le poste lors du prochain comité syndical.

M. Maurice QUINKAL fait part aux membres du bureau des demandes de Mme Athénée ROUBIN et de M. Ludovic BAYLE de mise en détachement sur l'EPIC des Inforoutes.

Les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité ces demandes et autorisent M. Maurice QUINKAL à solliciter la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Ardèche.

4/ Remboursement de frais à des agents

M. Maurice QUINKAL indique que M. Frédéric PETERMANN, suite à un problème de carte essence, a dû payer un plein d'essence pour un montant de 48,74€ et que M. Bernard ARNAUDON suite au déménagement dans les nouveaux locaux de Vidalon à Annonay a dû acheter des patères et faire des doubles de clés pour 75,90€.

Les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité le remboursement de ces frais à ces agents.

5/ Etat de l'art du futur local des Inforoutes.

M. Maurice QUINKAL informe les élus de l'avancement du dossier d'achat du futur local, sauf contre temps le SMI devrait pouvoir acheter le local d'ici fin mars.

6/ Point sur l'activité avec le CD07

M. Maurice QUINKAL présente le rapport d'audit que le Conseil Départemental de l'Ardèche a effectué pendant un an.

M. Jérôme BERNARD et M. Dominique CHAMBON évoquent les points négatifs à améliorer
M. Maurice QUINKAL rappelle que le syndicat est en croissance depuis quelques années et que les remarques sont fondées.

7/ Plan d'actions

M. Maurice QUINKAL suite au compte rendu de l'audit, propose de définir ensemble une feuille de route jusqu'à la fin du mandat courant. Mais avant cela, M. Maurice QUINKAL indique que deux agents cadres sont en fin de carrière avec des départs prévus et envisagés pour 2019.

M. Maurice QUINKAL présente un organigramme intégrant le départ de ces deux agents mais avec comme objectif la structuration afin de pouvoir travailler sur des projets.

M. Dominique CHAMBON demande quelles sont les dates envisagées pour le remplacement de M. Henry-Pascal ELDIN. En effet la qualité du service du DataCenter en dépend.

M. Maurice QUINKAL propose de recruter un technicien réseau dès cet été afin de monter en compétences auprès de M. Frédéric JACOUTON et de M. Stéphane JEANNIN. Cette solution permettra à M. Henry-Pascal ELDIN d'avoir deux ans pour transférer 20 ans de connaissances du DataCenter.

M. Maurice QUINKAL propose ensuite de recruter un responsable technique à l'été 2018, qui managera l'équipe technique (20 personnes) et qui pourra travailler sur les futurs projets du SMI.

De plus il est proposé, lors du départ de Mme Marie SERCLERAT (Responsable RH à temps partiel), de recruter un(e) responsable administratif afin de structurer la partie administrative.

Le but de cette organisation étant de libérer du temps à M. Ludovic BAYLE afin qu'il puisse travailler sur la prospective du syndicat et de continuer à faire monter Mme Athénée ROUBIN en binôme auprès de lui afin de pouvoir assurer une continuité de services en cas d'absence ou de départ.

Les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité cette nouvelle organisation et proposent lors d'un prochain bureau de travailler sur le plan d'action par rapport aux idées fournies dans le rapport correspondant.

8/ Factures à annuler sur exercice antérieur :

M. Maurice QUINKAL indique qu'il advient d'annuler des factures de l'exercice 2013 et 2014, en effet la trésorerie de SAINT PIERREVILLE ne pouvant les recouvrer soit par disparition d'association, soit du fait de sommes de trop faibles valeurs.

M. Jean Pierre LEFEBVRE indique qu'une partie des factures sont dues par une association de son village, il se propose pour les contacter directement.

M. Maurice QUINKAL indique aussi la liquidation prochaine de l'association Pôle Numérique qui

engendrera l'annulation de la facture de 2014 pour un montant de 33 876 € et rappelle que cette perte avait été provisionnée.

Les membres du bureau syndical sont étonnés de voir autant de factures impayées de la part de collectivités publiques et autorisent M. Maurice QUINKAL à présenter au prochain Comité Syndical ces admissions en non-valeurs.

La séance est levée à 19 heures 30.